

Processus de sélection 2026

Équipe provinciale

Jeunesse

Version finale en date du 04 février 2026

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2025-2026;
- Être affilié au programme provincial compétitif;
- Être né en 2011, 2012 ou 2013;
- Détenir l'identification «Espoir» au minimum;
- Avoir complété l'entièreté des étapes du processus de sélection.

Les athlètes sélectionné·e·s doivent être disponibles et disposé·e·s à s'entraîner lors des camps d'entraînement ainsi que pour participer à la compétition ciblée.

Camps d'entraînement : période du 27 juillet au 23 août 2026 (alternance entre Montréal et Québec);
Compétition : 24 au 30 août 2026 (approximatif) à Montréal.

Autorité pour la sélection

La directrice aux opérations de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou·te·s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice technique de Natation Artistique Québec;
- L'équipe d'entraîneur·e·s de l'équipe provinciale Jeunesse;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la directrice aux opérations de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule en trois phases :

Phases	(%)
Phase 1 Championnat de qualification (divisions) <ul style="list-style-type: none">• Résultat des figures imposées	15
Phase 2 Championnat provincial Jeunesse et Junior 2026 <ul style="list-style-type: none">• Résultats des figures imposées	35
Phase 3 Évaluation et sélection 2026 <ul style="list-style-type: none">• Évaluation routine imposée d'équipe	50

Détails

Phase 1 : Championnat de qualifications 2026 (division A, B ou C)

- Participation obligatoire à l'épreuve de figures jeunesse.

Phase 2 : Championnat provincial Jeunesse et Junior 2026

- Participation obligatoire à l'épreuve de figures jeunesse.

Phase 3 : Évaluation et sélection 2026

- Évaluation routine imposée d'équipe.

Événement d'évaluation et sélection 2026

Dates : 15 mai 2026 (dans le cadre du Championnat provincial Jeunesse & Junior)

Lieu : Saint-Eustache

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont aux frais des participant·e·s.

Spécificités

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux phases 1, 2 et 3 afin d'être considéré·e·s pour l'équipe provinciale Jeunesse 2026.

Suite à la tenue du processus, les athlètes ainsi sélectionné·e·s auront jusqu'à la date spécifiée pour confirmer leur participation à l'équipe provinciale Jeunesse 2026.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Un frais de participation de 60\$ est exigé afin de prendre part au processus de sélection.

En cas d'égalité, le résultat total de la routine d'équipe de la phase 3 servira de bris d'égalité.

Les contenus détaillés, grilles d'évaluation et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur·e·s avant la tenue de l'événement d'évaluation.



Sélection des 10 athlètes qui composeront l'équipe provinciale Jeunesse 2026

À la suite des trois phases d'évaluation, le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 8 à 10 athlètes qui participeront aux activités de l'équipe provinciale Jeunesse 2026.

Suite au processus de sélection de l'Équipe du Québec Jeunesse, 2 athlètes auront l'opportunité de prendre part à l'équipe provinciale Jeunesse.

Advenant que ces 2 athlètes refusent de prendre part à l'équipe provinciale Jeunesse, aucune substitution ne sera effectuée et les places seront attribuées aux athlètes prenant part à la sélection provinciale.

Critères d'engagement

L'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique;
- Conserver sa flexibilité;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement;
- Prendre part à chacun des camps préparatoires et prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires;
- Être disponible pour s'entraîner et compétitionner pendant la saison estivale;
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.

Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Donner quelques heures de bénévolat pour du transport ou du chaperonnage lors d'activités ou de la compétition.
 - Les parents faisant du transport devront fournir une copie de leurs assurances et permis de conduire.
- Tous les parents bénévoles devront être affiliés en tant que bénévole au sein de Natation Artistique Québec.
- Respecter le code de conduite des parents.

Sélection des solos, duos et duos mixtes

Solo

- Phase 1 : Championnat de qualification (divisions) (30% de la note de championnat)
- Phase 2 : Championnat provincial Jeunesse & Junior 2026 (70% de la note de championnat)

$$\text{Pointage phase 1} + \text{Pointage phase 2} = \text{Pointage final}$$

Le meilleur pointage final à la suite des phases 1 & 2 sera sélectionné pour représenter le Québec à la compétition.

Duo

- Phase 1 : Championnat de qualification (divisions) (30% de la note de championnat)
- Phase 2 : Championnat provincial Jeunesse & Junior 2026 (70% de la note de championnat)

$$\text{Pointage phase 1} + \text{Pointage phase 2} = \text{Pointage final}$$

Le meilleur pointage final à la suite des phases 1 & 2 sera sélectionné pour représenter le Québec à la compétition.



Dans le cas où un duo existant ne soit pas sélectionné parmi l'équipe, les entraîneur·es de l'équipe provinciale ont l'autorité de former une nouvelle paire.

Solo masculin et/ou duo mixte

Dans l'optique d'un développement à long terme de la participation des garçons en natation artistique, un solo masculin et/ou duo mixte pourrait être sélectionné pour représenter Québec dans la catégorie jeunesse pour la compétition désignée. Le cas échéant, un processus de sélection indépendant pourrait être mis en place et sera sous la responsabilité de la directrice aux opérations.

Laissez-passer

Si un·e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet·te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur·e responsable de l'athlète devra compléter le formulaire disponible à cet effet. Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à la coordonnatrice technique de NAQ.

Équipe provinciale Jeunesse

Si un·e athlète manque une phase (1 ou 2) du processus de sélection, les pointages seront calculés comme suit :

- Si l'athlète manque la phase 1 :

Une demande de laissez-passer doit être envoyée à Natation Artistique Québec et acceptée pour l'athlète. Un envoi vidéo sera exigé afin de pouvoir procéder à l'évaluation vidéo.

Phases	(%)
Phase 1 : Championnat de qualification (divisions) <ul style="list-style-type: none">● Résultat des figures imposées (évaluation vidéo)	15

- Si l'athlète manque la phase 2 :

Le pourcentage prévu à la phase 2 sera additionné à celui de la phase 1, selon le scénario (en fonction du tableau ci-dessous).

Le pourcentage de la phase 3 demeure tel qu'indiqué dans le tableau.

Phases	(%)
Phase 1 : Championnat de qualification (divisions) <ul style="list-style-type: none">● Résultat des figures imposées	50
Phase 2 : Championnat provincial Jeunesse et Junior 2026 <ul style="list-style-type: none">● Résultats des figures imposées	35
Phase 3 : Évaluation et sélection 2026 <ul style="list-style-type: none">● Évaluation routine imposée d'équipe	50

- Si l'athlète manque la phase 3 :

Aucun laissez-passer ne sera accepté lors de la dernière phase du processus de sélection.



Solo et/ou duo

- Si l'athlète ou les athlètes manque(nt) la phase 1 et/ou 2 : aucun laissez-passer ne sera accepté.
Le solo ou duo suivant sera alors sélectionné selon les critères annoncés.

Mesures particulières et circonstances extraordinaires

Dans une situation exceptionnelle, NAQ se réserve le droit de sélectionner un solo féminin et/ou masculin ainsi qu'un duo féminin et/ou mixte supplémentaire, en plus de ceux déjà existants, pour représenter la province à la compétition désignée pour cette délégation.

Autres informations

Hébergement et particularités liées aux camps d'évaluation et aux camps d'entraînement

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant·e·s.

Hébergement et particularités liées aux compétitions

Les frais de déplacement et d'hébergement sont au frais de NAQ.

Autres informations

Les informations spécifiques à la saison estivale 2026 seront partagées dès que possible.

